

Appel à projets - Impact.

L'essentiel pour déposer un dossier cohérent, complet et éligible



4

thématiques
prioritaires



**20 000€
sur 3 ans**

minimum de
subvention demandé



70 %

maximum du
budget financé



3 ans

financement
2026-2028



30 sept.

clôture des
candidatures



des projets montés
en consortium, avec
un apport en
financement privé

1. Votre projet entre-t-il dans le périmètre ?

Impact 2026 soutient des projets d'envergure, innovants et répliquables, construits avec des partenaires, pour accompagner les grandes transitions du sport.



Adapter les pratiques au changement climatique

Actions d'adaptation des modalités de pratique, des créneaux, des lieux de pratique ou de la solidarité entre structures. Les actions uniquement centrées sur l'atténuation ou la sobriété énergétique ne sont pas prioritaires.



Répondre aux enjeux de la transformation numérique

Outils numériques de suivi, gestion administrative, communication, valorisation des données, organisation des activités ou expérimentation de solutions innovantes au service de la pratique.



Inclure tous les publics dans les structures sportives

Projets levant les freins à la pratique et favorisant l'accueil, l'accompagnement ou la fidélisation de publics éloignés ou sous-représentés, avec une attention aux initiatives liées à la santé mentale.



Soutenir l'aide humaine dans le parasport

Dispositifs facilitant l'accès, la sécurisation ou l'accompagnement des personnes en situation de handicap avant, pendant ou après la pratique, y compris les dispositifs pour les aidants.



2. Qui peut déposer ?



Éligibles

- organisations à but non lucratif
- collectivités locales et territoriales
- établissements publics à caractère administratif
- établissements scolaires ou universitaires
- La liste des partenaires du consortium ;
- Le plan d'actions de 2026 à 2028.



Non éligibles

- organisations à but lucratif
- organisations politiques ou religieuses
- structures ayant moins d'un an d'existence
- structures n'ayant pas transmis leurs comptes rendus financiers ANS 2019-2025



3. Les conditions minimales à respecter



- s'inscrire dans une ou plusieurs des 4 thématiques ;
- être porté en consortium : au moins un partenaire en plus du porteur ;
- se dérouler sur le territoire français, Hexagone ou DROM-COM ;
- ne pas être déjà soutenu, pour le même projet, par un autre partenaire de l'appel à projets.



Non éligible

- un événement ponctuel comme unique objet ;
- la seule construction d'infrastructures ou l'achat d'équipements ;
- un projet sans partenaire ;
- un cercle restreint de bénéficiaires ;
- un projet politique, religieux, de solidarité internationale ou de recherche fondamentale.



4. Comment construire un dossier solide ?

Un dossier a davantage de chances d'être retenu s'il montre clairement ce qui sera fait, avec qui, pour quels publics, avec quels moyens et quels résultats attendus.



Les points à démontrer

- un modèle économique pérenne, avec des fonds propres ou privés si possible ;
- un plan d'action sur 2 ou 3 ans ;
- un caractère innovant et répliquable ;
- des partenariats clairement identifiés et réellement mobilisés ;
- un calendrier lisible et des étapes opérationnelles ;
- une mesure d'impact : indicateurs, cibles, méthode de suivi ;
- un nombre significatif de bénéficiaires au regard de la thématique.



Publics priorités

- personnes en situation de handicap ;
- femmes et jeunes filles ;
- jeunes ;
- habitants des QPV ;
- habitants des zones rurales fragilisées.

Conseil : dans le dossier, quantifiez le public visé et expliquez les freins à lever.



5. Budget : ce qui est finançable, ce qui ne l'est pas

La demande minimale est de 20 000€ sur 3 ans. Le financement des organisateurs ne peut pas dépasser 70 % du budget prévisionnel. Le soutien est contractualisé sur 2026-2027-2028 et versé annuellement, sous réserve des bilans et indicateurs prévus. Le porteur de projet devra déposer un nouveau budget actualisé chaque année.



Dépenses possibles

- personnels mobilisés sur le projet, au prorata du temps dédié ;
- déplacements directement liés au projet ;
- fonctionnement administratif du projet ;
- fournitures, petit équipement ou achats < 500 € HT/unité ;
- prestations d'accompagnement et communication liées à l'action.



Dépenses à exclure

- achats > 500 € HT/unité ;
- dépenses relevant d'autres projets ;
- frais à l'international ;
- frais de dépôt de candidature ;
- fonctionnement régulier de la structure non lié au projet.



6. Déposer un dossier complet sur Le Compte Asso (code : 2311)



Pièces obligatoires

- statuts ;
- bilan financier N-1 ;
- budget 2026 de la structure ;
- compte de résultat N-1 ;
- RIB au nom de la structure, cohérent avec le SIRET/RNA ;
- rapport d'activité N-1 ;
- La liste des partenaires du consortium ;
- Le plan d'actions de 2026 à 2028.



Calendrier et dépôt

- 10 juillet : lancement ;
- 30 septembre : fermeture ;
- octobre : instruction ;
- fin octobre : commission nationale ;
- à partir de novembre : publication des résultats ;



Avant d'envoyer

Pour sécuriser l'éligibilité, il est recommandé de contacter l'équipe Impact avant le dépôt :

impact@agencedusport.fr
01 53 82 74 16 / 01 53 82 74 35



Les lauréats de l'édition 2026 devront justifier de l'utilisation de leur subvention et actualiser leur dossier pour bénéficier d'un soutien l'année suivante.